

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

**Extrait du Procès-Verbal
Des délibérations du 23 février 2026
DEL-2026-14**

Nombre :

- * de conseillers en exercice : 68
- * de Présents : 41
- * de Représentés : 2
- * de Votants : 43 Pour : 43 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Michèle ANATOMARCHI, M. Paul BATTESTI, M. François BERNARDI, M. Pascal BIAGGI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, Mme. Valérie FERRANDI, M. Marc Marie FILIPPI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Vital GERONIMI, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, M. Etienne GIUDICELLI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, Mme Marguerite HOURTOLOU, M. Paul INNOCENZI, M. JULIEN Justin, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Pierre ORSINI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Pierre Pascal PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, Mme Marie-Odile ROSSI, M. Pierre-Ange SENCY, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : Mme Nathalie ANGELINI, M. Antoine François RODOLPHI.

Absents : M. Dominique ALBERTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Grégory BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Alexandre GAMBOTTI, Mme GANDOIN Sylviane, M. René GATTACCECA, Mme Alix GIOVANNONI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Maryline LEPORATI, Mme Christiane MARIOTTI, M. Nicolas MAZZONI, M. Dominique MITRIDATI, M. Joseph PASTINI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO, M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI.

Objet : Demande de financement pour la programmation annuelle du Label « Pays d'art et d'histoire » autour de 7 journées d'animation et plan de financement.

NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 24 février 2026 et que la convocation du Conseil avait été faite le 16 février 2026. L'an deux mille vingt-six, le vingt trois février à quatorze heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de communes, sous la présidence de Antoine POLI.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Dans le cadre de ladite démarche de labellisation, officiellement engagée par la déclaration de candidature validée par la délibération du conseil communautaire DEL-2025-43 du 19 juin 2025, les services ont élaboré, dans la perspective du dépôt du dossier de cette candidature, un programme annuel de préfiguration dudit label s'articulant autour de journées d'animation patrimoniale offertes, tout au long de l'année et en de nombreux points du territoire, aux

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

Département de la Haute-Corse

différents publics cibles (jeunes, scolaires, population locale, visiteurs locaux ou de passage), assorti du plan de financement afférent.

Ce programme annuel, qui a aussi vocation à rendre attractive la Castagniccia-Casinca, est composé de journées de découverte et de sensibilisation au patrimoine déclinant en premier lieu les grands rendez-vous nationaux dans ce domaine (journées européennes de l'archéologie, mi-juin ; journées du patrimoine de pays et des moulins, dernier week-end de juin ; journées européennes du patrimoine, mi-septembre ; journées nationales de l'architecture, début octobre). Il est aussi destiné à cadrer, en leur donnant une plus forte cohérence à l'échelle de la Communauté de communes, des opérations locales a priori plus isolées (comme celles relatives à l'animation de la convention avec le Parc naturel régional de la Corse ; à des journées ponctuelles avec les scolaires ; à la *Festa di a Nazione*, le 8 décembre).

Pour ces opérations, les besoins à mettre en œuvre résident essentiellement dans du temps agent, en l'occurrence celui du chef du service « Patrimoine » (qui pourra être ponctuellement aidé par l'étudiant en Master "Orchestra" actuellement en alternance au sein de ce service la collectivité). Plusieurs de ces actions pourront être menées dans le cadre de collaborations diverses notamment avec le CAUE de Corse, l'Education nationale, le Parc naturel régional de la Corse, les associations locales, des partenaires institutionnels et scientifiques, des prestataires ; et, bien entendu, les communes membres sur les territoires desquelles seront déployées les animations (en cherchant à privilégier les zones du territoire ne bénéficiant pas des retombées du festival itinérant).

Du point de vue financier, le budget est estimé à une dépense forfaitaire de 2 000 € HT par opération (prenant en compte les besoins en petit matériel et fournitures habituellement mobilisés ; les actions de communication digitale et reportages ; les frais de réception ; le recours possible à des prestations de services ou intellectuelles complémentaires), **soit un budget prévisionnel total de 14 000 € HT.**

Afin d'assurer son financement à 80%, le Président propose de solliciter conjointement la direction du patrimoine de la Collectivité de Corse au titre du chapitre 6 de son règlement des aides relatif à la valorisation du patrimoine ainsi que le comité de massif via son règlement des aides relatif au patrimoine (axe 3 – thématique 3.2) selon le plan de financement suivant :

Organismes financeurs	Taux (%)	Montant HT
Comité de massif de Corse "Axe 3, thématique 3.2 : Patrimoine" du règlement des aides	40	5 600 €
Collectivité de Corse – Direction du patrimoine "Mesures en faveur de la valorisation du patrimoine" du règlement des aides	40	5 600 €
Communauté de communes Autofinancement	20	2 800 €
TOTAL	100	14 000 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca.

Le Conseil Communautaire,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA***Département de la Haute-Corse***Après en avoir délibéré,****DECIDE**

- **D'approuver** la programmation annuelle du Label « Pays d'art et d'histoire » autour de 7 journées d'animation ainsi que son plan de financement.
- **D'autoriser** et de **mandater** le Président à entreprendre et à mener toute démarche pour l'obtention du financement de l'opération ainsi que pour son bon déroulement.
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget de la collectivité aux article et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Vescovato les jour, mois et an que dessus.**Pour extrait conforme au registre,****Le Président,****Antoine POLI**